

Communiqué de presse

Les bénéfices de la politique d'accueil extrafamilial confirmés par une étude

Entre 2003 et 2020, le canton de Neuchâtel a créé quelque 2300 places d'accueil extrafamilial (pré- et parascolaire) bénéficiant de subsides fédéraux. Parmi elles, on compte 800 nouvelles places d'accueil préscolaire ouvertes entre 2010 et 2019. Une étude a été mandatée par le Canton et la Ville de Neuchâtel auprès de l'Université de Neuchâtel. Elle met en évidence les effets bénéfiques de ce développement en ce qui concerne les activités professionnelles des mères et leurs revenus de carrière, les revenus des ménages, et par conséquent les revenus fiscaux des collectivités publiques neuchâteloises.

Souhaitant évaluer l'impact économique du développement des structures d'accueil extrafamilial depuis une décennie, le canton et la ville de Neuchâtel ont donné mandat au professeur émérite de l'Université de Neuchâtel Claude Jeanrenaud et à l'économiste Julia Macuglia de mener une étude sur l'activité professionnelle et le revenu des mères de jeunes enfants. Les résultats démontrent que le double objectif de la politique cantonale – faciliter l'accès des mères à la vie professionnelle et stimuler la croissance de l'économie neuchâteloise – est atteint. Pour rappel, Neuchâtel est l'un des cantons disposant du plus grand nombre de places d'accueil extrafamilial par habitant-e et cela avec des tarifs parmi les plus avantageux de Suisse romande. Le canton est par ailleurs l'un des rares où le coût à charge des parents peut être intégralement déduit du revenu imposable. Entre 2003 et 2020, le canton de Neuchâtel a créé quelque 2300 places d'accueil extrafamilial bénéficiant de subsides fédéraux. Parmi elles, on compte 800 nouvelles places d'accueil préscolaire ouvertes entre 2010 et 2019.

Les structures d'accueil extrafamilial permettent aux mères d'augmenter leur taux d'activité professionnelle

En plus des conditions favorables à un accès au plus grand nombre, la stratégie du canton pour renforcer la participation des mères à la vie professionnelle consiste à augmenter fortement le nombre de places d'accueil de manière à atteindre progressivement un taux de couverture suffisant pour répondre aux besoins. L'étude de l'Université de Neuchâtel confirme l'existence d'une relation entre le taux de couverture préscolaire et le taux d'occupation professionnelle des mères dans le canton de Neuchâtel. Une augmentation de 1 point de la couverture des besoins est accompagnée d'une hausse de 0.8 point du taux d'occupation des mères.

Ainsi, la création de 800 places d'accueil supplémentaires en préscolaire a permis aux mères neuchâteloises d'augmenter leur taux d'activité professionnelle pour l'équivalent de 625 postes à plein temps. Plus concrètement, les places créées en préscolaire permettent à 2000 femmes d'augmenter leur taux d'emploi de 30% à 60%, ou à 1500 femmes de l'augmenter de 40% à 80%. Durant la même période, la proportion de ménages dans lesquels l'homme est employé à temps plein et la femme à moins de 50% a reculé de 15%.

Une réduction des interruptions de carrière et une augmentation des revenus des ménages

Le développement des structures d'accueil extrafamilial a également rendu possible la réduction des interruptions de carrière pour raison familiale. Celles-ci sont ainsi passées en moyenne pour les mères, en couple, de formation secondaire, de 10,4 ans à 8,8 ans (-15%) et pour les mères, en couple, de formation tertiaire, de 6,7 à 5,1 ans (-18%). L'échantillon neuchâtelois, trop petit, n'a pas permis d'analyser la situation des familles monoparentales. La réduction de ces sorties temporaires du marché du travail a des conséquences positives sur les revenus immédiats des ménages, mais également sur les revenus à moyen et long terme. En effet, outre un manque à gagner immédiat, les interruptions de carrière induisent également une perte d'expérience et une pénalisation quant aux possibilités d'avancement professionnel des mères.

Au total, le cumul d'un retour plus rapide à l'emploi et d'une pénalité salariale réduite représente une augmentation du revenu de carrière de 188'300 francs pour une femme de formation tertiaire employée à plein temps. Il faut encore noter que cette amélioration du revenu de carrière améliore proportionnellement la constitution des avoirs du deuxième pilier.

Des effets bénéfiques pour l'économie et les collectivités publiques

En plus d'effets bénéfiques pour l'économie en matière de main-d'œuvre disponible, un calcul portant sur les données fiscales 2018 permet de comparer les recettes de l'impôt sur le revenu en l'absence d'accueil extrafamilial aux recettes effectives avec le dispositif en place. Les recettes de l'impôt directement attribuables à l'existence de l'accueil préscolaire et parascolaire sont de l'ordre de 17,5 millions de francs pour le canton, de 10,5 millions pour les communes, dont 2,4 millions de francs pour la ville de Neuchâtel. L'étude conclut par conséquent qu'une partie des dépenses consenties par les collectivités publiques pour mettre des crèches et des structures d'accueil parascolaire à disposition et pour réduire le coût à la charge des familles est ainsi récupérée.

Le canton et la ville de Neuchâtel se félicitent des résultats de cette étude qui confirme les principes de la politique d'accueil extrafamilial menée jusqu'ici et l'importance des efforts des autorités cantonales et communales pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

Contacts :

Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), tél. 032 889 68 00

Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS), tél. 032 889 69 00

Nicole Baur, conseillère communale, cheffe du dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, tél. 032 717 74 02

Neuchâtel, le 24 janvier 2022